



Paris, 9 avril 2015

Campagne « Mécène Adie pour l'emploi »

Le Fonds Adie : Le fonds de dotation de l'Adie lance 3 fonds pour l'emploi - Jeunes, Femmes, Microfranchise solidaire - pour un programme philanthropique personnalisé

Dispositif créé en 2009, les fonds de dotation sont aujourd'hui un succès sur le plan du nombre de créations, mais pas toujours en termes d'intérêt général. Simples à mettre en place, ils peuvent s'avérer être des coquilles vides. Résultat : sur les 1 800 fonds créés au 31 décembre dernier, combien sont réellement actifs ?

Créé en 2009, le Fonds Adie - le fonds de dotation de l'Adie, association pionnière du microcrédit accompagné en France - est une structure pérenne et en développement, qui rend possible la création de micro-entreprises comme voie d'insertion par des milliers de personnes au chômage et qui n'ont pas accès aux banques.

Alors que la période de collecte ISF démarre, le Fonds Adie lance son offre « Mécène Adie pour l'emploi », à travers trois fonds spécifiques, afin de cibler des populations particulièrement concernées par le chômage et la précarité en France : les jeunes et les femmes. Une troisième offre s'adresse à tous les micro-entrepreneurs et vise à offrir un outil innovant : la microfranchise solidaire.

Avec ce programme philanthropique personnalisé, le Fonds Adie répond aux attentes des « philanthropeurs », cette nouvelle génération de philanthropes qui abordent la question du don comme celle des affaires ou de l'entreprise, en quête de sens, de proximité et d'implication dans leur projet philanthropique, et attentifs à l'impact de leurs actions.

Dans un contexte de crise économique et sociale, qui fragilise de plus en plus de Français, conjuguée à une société où le salariat n'est plus la panacée et la signature de contrat à durée indéterminée l'exception, la création d'emplois passe plus que jamais par l'initiative individuelle et entrepreneuriale.

L'Adie, association pionnière et acteur majeur du microcrédit en France, permet depuis 25 ans à des personnes en situation de précarité n'ayant pas accès au système bancaire classique de créer leur micro-entreprise, et donc leur emploi. Son action repose sur deux piliers : le microcrédit et l'accompagnement des micro-entrepreneurs, facteur décisif de pérennité et de développement des activités financées.

En réponse aux besoins croissants et à la diminution des fonds publics dus à la crise, l'Adie a été la première à créer en 2009 son fonds de dotation, le Fonds Adie, afin de compléter et poursuivre le financement des services d'accompagnement - et non les microcrédits - que l'Adie propose gratuitement aux micro-entrepreneurs.

Après six années de croissance de son activité, le Fonds Adie lance son offre « **Mécène Adie pour l'emploi** » avec trois fonds spécifiques afin de permettre aux donateurs de choisir l'affectation de leur don :

> **Le Fonds Jeunes** pour l'insertion économique des jeunes micro-entrepreneurs (18-32 ans) ;

> **Le Fonds Femmes** pour favoriser et développer l'entrepreneuriat féminin ;

> **Le Fonds Adie Microfranchise Solidaire** pour le développement de filières de « microfranchises solidaires », c'est-à-dire des concepts innovant de micro-entreprises « clés en main ».

P.3 : Le Fonds Adie, un fonds de dotation dédié à l'accompagnement des micro-entrepreneurs

P.4 : L'offre « Mécène Adie pour l'emploi » : 3 fonds pour un don choisi

P.5 : Des gages de sérieux pour des philanthropes exigeants

A propos de l'Adie :

Reconnue d'utilité publique, l'Adie est une association qui aide les personnes exclues du marché du travail et qui n'ont pas accès au crédit bancaire classique à créer leur entreprise, et donc leur emploi, grâce au microcrédit. Pionnière du microcrédit en France et en Europe, l'Adie en est l'acteur majeur.

L'Adie accompagne par ailleurs les porteurs de projet afin de les soutenir en amont et en aval du lancement de leur micro-entreprise pour en garantir la pérennité.

Depuis sa création en 1989, l'Adie a financé plus de 148 000 microcrédits, participant ainsi à la création de plus de 107 000 entreprises.

En 2014, elle a financé plus de 16 600 personnes et ainsi permis la création de plus de 200 nouveaux emplois par semaine.

Maria Nowak, Fondatrice de l'Adie et du Fonds Adie, a confié en 2011 les présidences de l'Adie et du Fonds Adie à **Catherine Barbaroux**, issue d'une double culture professionnelle privée (Groupe PPR, 1986 - 1993) et publique (Déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle, 1999 - 2005).

A propos du Fonds Adie :

Le Fonds Adie est un fonds de dotation, cadre juridique instauré par la Loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008. Un Fonds est "une personne morale de droit privé à but non lucratif qui reçoit et gère, en les capitalisant, des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable, en vue de la réalisation d'une œuvre ou d'une mission d'intérêt général".

Créé en 2009 par l'Adie, le Fonds Adie a pour mission sociale de compléter et pérenniser le financement des services d'accompagnement de l'Adie et des actions liées à la promotion de l'entrepreneuriat populaire. 1 300 bénévoles, encadrés par 80 permanents présents dans les 117 antennes de l'Adie en France, mettent à la disposition des micro-entrepreneurs leurs savoir-faire et leurs compétences en gestion, comptabilité, marketing, juridique, insertion bancaire, etc.

Depuis 2014, le Fonds Adie est également habilité à recueillir des dons en vue de financer des fonds de prêts d'honneur à destination des micro-entrepreneurs, en particulier ceux qui sont dans la plus grande précarité économique.

> Pour en savoir plus :

<http://www.adie-fondsdedotation.org/>

<http://www.mecenepourleemploi.org>

Contact presse

Xavière Bourbonnaud

01 45 80 28 10 - 06 67 05 75 79

bxaviere@wanadoo.fr

Le Fonds Adie, un fonds de dotation dédié à l'accompagnement des micro-entrepreneurs

L'Adie, association reconnue d'utilité publique, est l'acteur de référence du microcrédit en France - 107 000 entreprises financées depuis 1989 grâce à son action. Elle permet à des chômeurs, des bénéficiaires des minima sociaux ou des travailleurs pauvres de créer leur micro-entreprise, et donc leur emploi. Son action repose sur deux piliers : le microcrédit et l'accompagnement des micro-entrepreneurs, facteur décisif de pérennité et de développement des activités financées.

En réponse aux besoins croissants et à la diminution des subventions publiques, l'Adie a lancé en 2009 son fonds de dotation, le Fonds Adie, afin de compléter et poursuivre le financement des services d'accompagnement - et non les microcrédits - que l'Adie propose gratuitement aux micro-entrepreneurs. Le Fonds Adie est depuis 2012 l'un des principaux financeurs privés de l'Adie.

Six ans plus tard, après une année 2014 qui a vu sa collecte franchir le cap symbolique d'1 M€ (+26,5% par rapport à 2013) et le nombre annuel de personnes accompagnées par l'Adie atteindre 20 700, le Fonds Adie amplifie son action en lançant trois fonds spécifiques afin de permettre aux mécènes de décider de l'orientation qu'ils souhaitent donner à leur argent.

Le Fonds Adie, pour développer l'accompagnement des micro-entrepreneurs

L'accompagnement est une arme anti-crise efficace. Le coût annuel moyen d'un chômeur s'élève à 14 000€, alors que celui de l'accompagnement par l'Adie d'un chômeur qui crée son entreprise s'élève à 2 000€. Deux ans après leur création, le taux de pérennité de ces entreprises est de 70% et le taux d'insertion des personnes de 84%. 35% d'entre elles vont même créer un emploi supplémentaire dans les 3 ans.¹

L'objectif du Fonds Adie est de collecter et gérer les dons, donations et legs auprès de particuliers, PME ou fondations afin de financer essentiellement les modules d'accompagnement de l'Adie, aux étapes-clés de la création et du développement d'entreprise.

Le Fonds Adie a entériné le lancement d'un programme de croissance ambitieux sur 5 ans. L'enjeu ? Contribuer à sécuriser la croissance de l'Adie et lui donner les moyens d'assurer sa mission. Ce plan va commencer par le lancement, en avril 2015, de la campagne « Mécène Adie pour l'emploi ».

¹ Source : Etude d'impact réalisée par l'Adie auprès de 1 300 micro-entrepreneurs (L'Observatoire de l'entrepreneuriat populaire, 2013).

L'offre « Mécène Adie pour l'emploi » : 3 fonds pour un don choisi

En devenant « Mécène Adie pour l'emploi », les philanthropes qui soutiennent le Fonds Adie peuvent de manière ciblée donner les moyens à des personnes en situation de précarité économique, chômeurs ou travailleurs pauvres, de devenir leurs propres patrons. Les fonds visent à financer l'action de l'Adie sur 3 axes prioritaires :

> Le Fonds Jeunes pour l'insertion économique des jeunes (18-32 ans).

La situation de l'emploi des jeunes dans les banlieues est préoccupante, avec un taux de chômage qui s'envole dans certains quartiers, atteignant les 40%. Pour ce public, souvent dépourvu d'expériences professionnelles significatives, la création d'entreprise est un moyen réel d'insertion dans le monde du travail. Pour que ces créations d'activité et donc d'emploi(s) soient pérennes, les jeunes micro-entrepreneurs ont besoin, plus que d'autres, d'un accompagnement dans la durée.

> Le Fonds Femmes pour favoriser et développer l'entrepreneuriat féminin.

L'Adie accompagne 42 % de femmes, un chiffre plus élevé que la moyenne nationale des créatrices d'entreprise en France (30%). 67 % des créatrices accompagnées par l'Adie ont au moins un enfant à charge. Elles sont plus prudentes que leurs homologues masculins et ont des projets plus réalistes. Mais, subissant davantage de contraintes, elles manquent souvent d'ambition et surtout de confiance en elles. C'est pour lever ces freins que l'Adie adapte ses services et souhaite amplifier l'accompagnement des créatrices.

> Le Fonds Adie Microfranchise Solidaire pour le développement de filières de «microfranchise solidaire», une nouvelle forme d'entreprises sociales.

De plus en plus de personnes exclues du marché du travail envisagent de créer leur entreprise, mais n'osent pas se lancer seules ou n'ont pas de projet viable. Avec le programme « Adie Microfranchise Solidaire », l'Adie propose des projets de micro-entreprises « clés en main », déjà testés, pour un investissement initial minimum. Une fois développé, chaque concept est porté par une tête de réseau qui organise son déploiement sous forme de filières solidaires et propose aux micro-entrepreneurs franchisés une formation initiale, un accompagnement métier et des services mutualisés.

> S'y ajoute un 4^{ème} objectif : s'ancrer dans les régions grâce à la constitution progressive de fonds de soutien régionaux.

Des gages de sérieux pour des philanthropes exigeants

Le Fonds Adie garantit aux donateurs une large gamme d'offres. Conjugué à un niveau de services élevé, le programme « Mécène Adie pour l'emploi » correspond aux exigences des nouveaux philanthropes : ils veulent être acteurs de leur générosité et conçoivent leur action de mécène comme celle d'un entrepreneur, qui attend un retour sur investissement social.

> Les dons faits au Fonds Adie ouvrent droit aux déductions fiscales :

- ✓ Les dons des particuliers ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 66% des sommes versées dans la limite de 20% du revenu imposable.
- ✓ Le Fonds Adie est habilité à recueillir les dons ISF au nom et pour le compte de l'Adie. Les contribuables assujettis à l'ISF peuvent ainsi déduire 75% de leur don dans la limite de 50 000€.
- ✓ Une fiscalité spécifique, qui peut s'avérer très avantageuse, s'applique aux donations, legs, donations temporaires d'usufruit, etc.
- ✓ Les dons des entreprises ouvrent droit à une réduction d'impôt sur les sociétés de 60% des sommes versées dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires annuel.

> Utilisation rigoureuse des dons et professionnalisation.

En 2014, le Fonds Adie a collecté 1 053 K€ (+26,5% en un an), dont 197 K€ perçus au titre de l'ISF, au nom et pour le compte de l'Adie, et 856 K€ perçus par le Fonds Adie (IR ou IS). Fonds « consommable », c'est-à-dire autorisé par ses statuts à consommer sa dotation pour les besoins de la réalisation de son objet, il a alloué, en 2014, 870,5 K€ à la mission sociale de l'Adie.

Le Fonds fonctionne comme un fonds-relais, il affecte les dons conformément aux choix des mécènes et/ou procède par appel à projets auprès de l'Adie : l'attribution des financements par le Fonds est subordonnée à l'agrément de son Conseil d'Administration. Les projets sont retenus en fonction de l'évaluation de leur pertinence et de leur efficacité. Un retour d'information est ensuite organisé afin de vérifier l'impact et l'adéquation du projet d'accompagnement au regard des besoins des micro-entrepreneurs.

> La politique d'investissement.

Les orientations choisies par le Comité d'Investissement² privilégient des placements sécurisés et une progression régulière à moindre risque. En 2014, les placements ont rapporté 90 566 €.

En 2013, le Fonds Adie avait entamé une politique de diversification vers des OPCVM de la Financière de l'Echiquier. En 2014, le Fonds a poursuivi, toujours de manière limitée, cette stratégie de diversification avec l'achat de 55 titres Comgest Monde. Les OPCVM représentent à fin 2014 un placement de 122 330€, en progression de 14% par rapport à la valeur d'acquisition de titres.

² Le Comité d'investissement rassemble des experts financiers et des spécialistes en placement, tous bénévoles.